

Conditions générales de vente – EDILIANS TECH – A compter du 1^{er} janvier 2026

EDILIANS TECH S.A.S. (ci-après le "Vendeur") est une société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de divers produits et accessoires, notamment composants pour le bâtiment et produits photovoltaïques destinés entre autres aux négociants et professionnels du bâtiment (ci-après le ou les "Produit(s)"). Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") régissent les relations commerciales entre des clients professionnels (ci-après le ou les "Acheteur(s)") et le Vendeur et s'appliquent à toutes les ventes de produits du Vendeur sauf conditions particulières de l'Acheteur résultant de l'acceptation écrite et préalable du Vendeur.

L'absence de négociation préalable desdites CGV lors de la passation d'une commande par un Acheteur, implique son adhésion pleine et entière à ces conditions, dont l'Acheteur déclare avoir pris préalablement connaissance.

Dans l'hypothèse où l'Acheteur serait une centrale d'achats, il est réputé conclure au nom et pour le compte de ses adhérents, lesquels restent sans exception engagés par ces conditions dans les mêmes termes que la centrale d'achats.

Les CGV peuvent être révisées à tout moment sur simple information écrite du Vendeur. La date de réception par l'Acheteur valant entrée en vigueur des nouvelles CGV à l'exclusion des commandes antérieures qui restent régies par la version précédente des CGV.

I - COMMANDES

Toute commande, modification ou annulation de commandes, réalisées par l'Acheteur, doivent être passées par écrit et sont soumises à l'acceptation écrite du Vendeur.

Les commandes feront l'objet d'un accusé de réception de commande du Vendeur, qui fera foi entre les Parties. Si l'accusé de réception de commande diffère du devis préalablement transmis par le Vendeur, notamment en cas de modification de la demande de l'Acheteur ou changement de prix intervenu après la durée de validité du devis, l'accusé de réception de commande devra être signé par l'Acheteur.

Toute modification de la commande demandée par l'Acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au Vendeur par écrit avant tout commencement d'exécution ou expédition de la commande, et qu'elle a fait l'objet d'un nouvel accusé de réception de commande.

EDILIANS TECH

Site d'Arnas - ZAC des Chavannes - 3, impasse des Chavannes - 69400 ARNAS
Tél. : +33 (0)4 74 67 82 88 - Fax : +33 (0)4 69 96 26 87 - edilians.com
SAS au capital de 2 189 667 € - RCS 497 664 334 SAINT ETIENNE -
SIRET 497 664 334 00057 - APE 2599B - TVA FR 54 497 664 334

Une entité
EDILIANS GROUP

Toute annulation de commande doit faire l'objet d'un accord écrit de la part du Vendeur. En cas d'annulation de commande de la part de l'Acheteur, le Vendeur se réserve le droit de facturer l'intégralité de la commande, ou les dommages et intérêts engendrés par cette annulation. Si l'annulation de la commande est demandée par l'Acheteur après l'expédition de celle-ci, l'annulation ne sera pas prise en compte par le Vendeur et la commande ne pourra faire l'objet d'aucun retour. Toute commande spéciale (produits spécifiques, hors catalogue ou fabrication à façon) ou toute commande livrée ne sera ni reprise, ni échangée.

La vente est réputée parfaite et prend effet à la date de la confirmation de commande. L'acceptation de la commande par le Vendeur pourra également résulter de l'expédition des Produits et/ou de l'envoi de la facture par le Vendeur.

Toutefois, si le Vendeur a connaissance des difficultés financières rencontrées par l'Acheteur, il se réserve la possibilité de subordonner l'acceptation de la commande à un paiement comptant y compris avant la livraison ou l'enlèvement des Produits ou à la présentation de garanties bancaires à première demande. A défaut, la commande pourra être refusée ou annulée sans qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée.

Outre les frais résultants d'une modification ou d'une annulation tardive d'une commande, le Vendeur se réserve le droit de répercuter et de facturer à l'Acheteur l'ensemble des frais non prévisibles lors de l'acceptation de commande, en particulier tous frais additionnels non prévisibles résultant d'une livraison ou d'un enlèvement tardif du fait de l'Acheteur, à savoir huit jours à compter de la date de livraison ou de mise à disposition spécifiée sur l'accusé de réception de commande ou convenue par écrit entre le Vendeur et l'Acheteur.

Par ailleurs, les tarifs, catalogues, ou documents publicitaires du Vendeur ne constituent pas une offre et le Vendeur se réserve le droit de retirer, sans préavis, un Produit ou d'en modifier les caractéristiques. Les caractéristiques actualisées des Produits du Vendeur sont à la disposition de l'Acheteur sur le site internet ou sur demande auprès du Vendeur ; ce dernier se tenant à la disposition de l'Acheteur pour confirmer son choix.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser toute commande lorsque les quantités commandées nécessitent un cadencement sur l'année. De la même façon, lorsque les quantités commandées par l'Acheteur divergent de manière significative au regard de l'historique des commandes de ce dernier, présupposant une mauvaise foi au regard du contexte économique (pénurie de Produits, hausse tarifaire annoncée...) le Vendeur aura la possibilité de ne pas accepter ladite commande ; et ce car le Vendeur, doit être en mesure de fournir des Produits à l'ensemble de sa clientèle.

EDILIANS TECH

Site d'Arnas - ZAC des Chavannes - 3, impasse des Chavannes - 69400 ARNAS
Tél.: +33 (0)4 74 67 82 88 - Fax : +33 (0)4 69 96 26 87 - edilians.com
SAS au capital de 2 189 667 € - RCS 497 664 334 SAINT ETIENNE –
SIRET497 664 334 00057 – APE 2599B –TVA FR 54 497 664 334

Une entité
EDILIANS GROUP

En cas de retard du fait de l'Acheteur dans l'exécution d'une commande, le Vendeur pourra de plein droit annuler tout ou partie de la commande, sept (7) jours après mise en demeure restée sans effet, sans préjudice de tous dommages intérêts susceptibles d'être demandés par le Vendeur à l'Acheteur.

II - DEVIS ET PRIX

Sauf stipulation contraire, tous devis émis par le Vendeur ne sera valable que pour une durée de huit (8) jours à compter de son émission, et dans la limite des stocks disponibles.

Sauf convention particulière, les Produits sont vendus au tarif en vigueur au moment de la commande sous réserve de livraison dans un délai d'un (1) mois.

Nos prix s'entendent nets, hors taxes, hors éco participation, départ usine, emballage compris, et ce sauf stipulation contraire.

Les prix portés sur les catalogues, prospectus ou tarifs en vigueur sont donnés à titre purement indicatif et demeurent révisables par le Vendeur sans préavis suivant l'évolution des conditions économiques, notamment en cas de variation importante des prix de matières premières et autres incidences économiques.

Les prix sont stipulés hors taxes et hors REP ou Eco-contribution. Des réductions de prix (remises et ristournes) peuvent être consenties sous forme de conditions particulières de vente, notamment par le biais de conventions uniques. Les réductions de prix s'appliquent sur le chiffre d'affaires intégralement payé par l'Acheteur durant l'année civile, ce dernier s'entendant hors taxe, hors REP, hors écocontribution, et hors transport.

Les offres de prix et accusés de réception de commande prévoient une livraison en une seule fois. En cas de fractionnement de livraison à la demande de l'Acheteur, des frais supplémentaires de transport seront facturés.

Toutefois, lorsque la commande de l'Acheteur présente des particularités notamment relatives au transport, le Vendeur se réserve la possibilité de facturer à l'Acheteur, qui l'accepte, des coûts supplémentaires non décelables lors de la demande.

Le Vendeur, en sa qualité de metteur sur le marché de produits et matériaux de construction du secteur bâtiment et de produits photovoltaïques est soumis à la Responsabilité Elargie du Producteur, c'est-à-dire que ce dernier est responsable de l'éco-conception et de la gestion des déchets issus de ses produits, conformément à l'article

EDILIANS TECH

Site d'Arnas - ZAC des Chavannes - 3, impasse des Chavannes - 69400 ARNAS
Tél.: +33 (0)4 74 67 82 88 - Fax : +33 (0)4 69 96 26 87 - edilians.com
SAS au capital de 2 189 667 € - RCS 497 664 334 SAINT ETIENNE –
SIRET497 664 334 00057 – APE 2599B –TVA FR 54 497 664 334

Une entité
EDILIANS GROUP

L.541-10-1 4° du Code de l'environnement. Par les présentes, l'Acheteur accepte que l'intégralité du montant de l'éco-participation supporté par le Vendeur, facturé par l'éco-organisme auquel ce dernier a choisi d'adhérer, lui soit intégralement répercuté, en sus du prix de vente du produit, l'Acheteur ne pouvant bénéficier d'aucune ristourne ou remise à ce titre. En cas de hausse de ce montant, celle-ci étant d'application immédiate, elle sera directement répercutée sur l'Acheteur sans préavis.

Conformément à l'article L.541-10-13 du Code de l'environnement, l'identifiant unique attestant de la conformité du Vendeur à ses obligations est mentionné à la page internet suivante : <https://edilians.com/mentions-legales>, sous le numéro : R218271_04QPHX.

L'Acheteur accepte et reconnaît que toute contestation de sa part, relative au Bonus de Fin d'Année (BFA) dus par le Vendeur, concernant l'année civile en cours, devra intervenir au plus tard dans les douze (12) mois suivant l'expiration de l'année civile en cours. L'expiration de ce délai rend strictement irrecevable toute contestation émanant de l'Acheteur.

L'ouverture d'une réclamation auprès du Vendeur qui donnerait lieu à une demande de précisions ou d'éléments complémentaires par ce dernier auprès de l'Acheteur, restée sans réponse au-delà d'un délai de 60 jours, entraînera l'extinction de ladite réclamation pour impossibilité d'établir les causes et responsabilité des Parties.

III - DEVIS ET PRIX LIVRAISONS, TRANSPORT ET RECEPTIONS

Article 3.1 : délais de livraison

Compte tenu des contraintes de production et d'approvisionnement des fournisseurs du Vendeur, ainsi que de l'aléa lié à la disponibilité des prestataires de transport, ces contraintes étant indépendantes de la volonté du Vendeur, les délais de livraison ne peuvent être donnés qu'à titre indicatif, sans qu'aucune responsabilité du Vendeur ne puisse être engagée à ce titre. Par conséquent, l'Acheteur ne saurait s'en prévaloir pour revendiquer l'annulation de la commande, l'application de pénalités et/ou un refus de paiement du prix.

Dans l'éventualité où l'Acheteur souhaiterait que le Vendeur se charge du transport, alors une date de livraison devra être définie. Il est à noter que la date de livraison est différente de la date de mise à disposition des Produits mentionnée dans l'accusé de réception de commande.

EDILIANS TECH

Site d'Arnas - ZAC des Chavannes - 3, impasse des Chavannes - 69400 ARNAS
Tél. : +33 (0)4 74 67 82 88 - Fax : +33 (0)4 69 96 26 87 - edilians.com
SAS au capital de 2 189 667 € - RCS 497 664 334 SAINT ETIENNE –
SIRET497 664 334 00057 – APE 2599B –TVA FR 54 497 664 334

Une entité
EDILIANS GROUP

Article 3.2 : conditionnement et emballage

Les Produits sont livrés conditionnés selon les méthodes en vigueur lors de leur fabrication. En cas de livraison sur palettes consignées, le montant des consignes est indiqué sur la facture et payable aux mêmes conditions que les Produits. Des frais de remise en état des palettes et de logistique seront également facturés à l'Acheteur.

Le remboursement des consignes n'est dû qu'après retour des palettes consignées en question et ce dans le délai indiqué par le Vendeur. Cette consignation n'est en aucun cas assimilable à une vente et n'entraîne pas transfert de propriété.

Article 3.3 : arrimage et chargement

L'arrimage des Produits est effectué conformément aux usages et, le cas échéant, aux conditions énumérées dans le protocole de chargement du Vendeur. L'Acheteur est invité à assister au chargement et aucune réclamation ne sera acceptée une fois le chargement terminé.

Article 3.4 : transport et transfert de risque

Sauf accord contraire entre les Parties, les Produits sont mis à disposition de l'Acheteur, ce dernier ayant la charge et la responsabilité de venir les récupérer dans les délais convenus.

Si accord du Vendeur pour livraison des Produits chez l'Acheteur, lesdits Produits seront chargés sur le moyen de transport choisi par le Vendeur ou l'un de ses partenaires en charge de la logistique. Dans ce cas, les produits seront livrés selon l'INCOTERM CARRIAGE PAID TO (CPT), et ce à défaut de mention d'un incoterm différent dans l'accusé de réception de commande.

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités des Produits et des transports et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Les dates de livraison ou de mise à disposition données par le Vendeur ne sont qu'indicatives. Le dépassement de ces dates ne peut donner lieu à aucune retenue ou indemnité. Toutefois, l'Acheteur non livré à la date indicative donnée pourra annuler tout ou partie de sa commande sept (7) jours après mise en demeure restée infructueuse. Le délai indiqué est en outre de plein droit suspendu par tout événement indépendant de la volonté du Vendeur et ayant pour conséquence de retarder la livraison.

En toute hypothèse, la livraison dans le délai annoncé ne peut intervenir que si l'Acheteur est à jour de toutes ses obligations à l'égard du Vendeur.

Les transporteurs étant responsables, notamment, des avaries et pertes, en vertu de l'art. L.133-1 du Code de Commerce, il appartient aux destinataires, conformément à l'article L.133-3, de faire procéder dans les trois jours aux constatations nécessaires directement auprès du transporteur. Aussi, l'Acheteur devra transmettre par écrit au Vendeur les réserves relatives aux Produits et les mentionner sur la lettre de voiture, et ce afin que les recours légaux puissent être exercer à l'encontre du transporteur.

Dans le cas où les produits sont enlevés par l'Acheteur sur l'un des sites du Vendeur ou de l'un de ses partenaires logistiques, le transport est à la charge de l'Acheteur, et il appartient à ce dernier dans tous les cas d'exercer son recours à l'encontre du transporteur choisi par ses soins en cas d'avaries ou pertes des Produits.

Article 3.5 : déchargement / manutention

Lorsque le transport est effectué par le Vendeur, l'Acheteur doit s'assurer de posséder sur le lieu de livraison tous moyens nécessaires au déchargement des Produits.

En cas de livraison sur chantier ou de livraison à une entreprise désignée par l'Acheteur (couvreurs, couvreurs, zingueurs, maçons, installateur photovoltaïcien, etc.), les Produits sont réputés livrés et réceptionnés à l'arrivée du camion sur le chantier ou sur le site de l'entreprise et avant le déchargement des Produits (indépendamment du fait qu'ils soient livrés en vrac ou sur palettes) qui s'effectue à la charge et sous la responsabilité de l'Acheteur.

Toute livraison sur chantier impose à l'Acheteur de préciser l'adresse complète de livraison du chantier ainsi que les coordonnées du responsable de chantier qui réceptionnera les Produits.

L'Acheteur déclare avoir les moyens de déchargement adaptés et s'engage à décharger les Produits à ses frais et dans les plus courts délais à partir de l'arrivée des Produits.

Tout défaut de moyens de déchargement ou retard dans le déchargement sera imputable à l'Acheteur qui devra supporter les frais en résultant.

Les livraisons ne sont faites que sur les chantiers et sites des entreprises facilement accessibles ne comportant aucun risque en matière de sécurité ou de détérioration des véhicules. Les conséquences nées du non-respect de ces mesures seront à la charge de l'Acheteur.

Article 3.6 : réception

Si l'Acheteur fait part au Vendeur de son impossibilité de réceptionner les Produits à la date ou au lieu de livraison mentionnés sur l'accusé de réception de commande, et ce

EDILIANS TECH

Site d'Arnas - ZAC des Chavannes - 3, impasse des Chavannes - 69400 ARNAS
Tél.: +33 (0)4 74 67 82 88 - Fax : +33 (0)4 69 96 26 87 - edilians.com
SAS au capital de 2 189 667 € - RCS 497 664 334 SAINT ETIENNE –
SIRET497 664 334 00057 – APE 2599B –TVA FR 54 497 664 334

Une entité
EDILIANS GROUP

après que ces derniers aient été pris en charge par le transporteur en vue de leur livraison, les éventuels frais supplémentaires en découlant seront facturés de plein droit à l'Acheteur, notamment les coûts de stockage si les Produits sont livrés à une date ultérieure ainsi que ceux générés par une modification de lieu de livraison.

Aussi, si l'Acheteur ne peut pas réceptionner sa commande à la date ou au lieu convenus, et qu'il en informe le Vendeur avant la prise en charge des Produits par un transporteur, l'Acheteur doit :

-soit choisir un lieu de livraison différent de celui convenu lors de la validation de sa commande,

-soit choisir de stocker ses Produit sur une plate-forme logistique sélectionnée par le Vendeur jusqu'à ce qu'il soit en mesure de les réceptionner. Dans ce cas, le transport jusqu'à la plate-forme reste à la charge du Vendeur. Les frais de stockage et de livraison seront quant à eux à la charge du de l'Acheteur (stockage, déstockage, assurance).

La facture des Produits sera éditée lors du départ des Produits depuis les entrepôts du Vendeur, celle relative aux frais de stockage et livraison lors du départ des Produits de la plateforme de stockage.

Il appartient à l'Acheteur, de réceptionner les produits et de notifier au transporteur tout produit manquant ou endommagé par le biais de réserves mentionnées sur la lettre de voiture. Les réserves émises doivent être précises et concerner les produits et non leur emballage.

Les produits livrés sont réputés acceptés par l'Acheteur en l'absence de réserves notifiées au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception ou AR24 dans les trois (3) jours ouvrés à compter de leur réception par l'Acheteur, ce dernier devant en informer expressément le Vendeur.

Toutes réclamations relatives à un vice apparent qui n'aurait pas été notifié dans le délai précité ne sera aucunement pris en compte par le Vendeur.

En cas de vice caché affectant les Produits dont l'Acheteur aurait connaissance après réception, l'Acheteur devra en informer le Vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de sept (7) jours ouvrés. Ce délai commence à courir à compter de la date à laquelle le vice caché a été découvert, la preuve de ladite découverte étant à la charge de l'Acheteur. Durant ce délai, l'Acheteur s'engage à rendre accessible lesdits produits au Vendeur. Aucune réclamation relative à l'existence d'un vice caché affectant les Produits ne pourra être présentée à l'expiration de ce délai.

En cas de réclamation de l'Acheteur, le paiement des Produits concernés n'est pas suspendu et reste dû. Toute réclamation ouverte auprès du Vendeur qui donnerait lieu à une demande de précision ou d'éléments complémentaires formulée par celui-ci auprès de l'Acheteur, restée sans réponse au-delà d'un délai de 60 jours, entraînera l'extinction de ladite réclamation pour impossibilité d'établir les causes et responsabilité des Parties.

Article 3.7 : force majeure

Le Vendeur ne saurait être tenu responsable suite à un défaut ou retard de livraison dû à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence.

Tout retard par rapport au délai indicatif de livraison et résultant d'un évènement de force majeure, ne pourra donner lieu à aucune réclamation ou indemnité financière.

Aussi, dans de telles circonstances, le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'exécution de son obligation de livraison sans ouvrir droit pour l'Acheteur à une indemnité financière.

IV - GARANTIES

Article 4.1 : définition

La garantie du Vendeur consiste à remplacer les Produits reconnus défectueux, c'est-à-dire impropre à l'utilisation, par le Vendeur, par des produits identiques ou similaires, selon la disponibilité, étant précisé que toute main d'œuvre et transport relative à ce remplacement reste à la charge de l'Acheteur.

Le Vendeur se réserve le droit de fournir un autre type de produit au cas où le Vendeur aurait arrêté la commercialisation des Produits objet de la garantie.

Toute garantie est exclue pour les détériorations ou accidents provenant notamment :

- De négligences de l'Acheteur ;
- D'un défaut d'entretien, de manutention ou stockage ;
- D'une usure naturelle du Produit ;
- D'une utilisation anormale du Produit, c'est-à-dire non conforme à ses prescriptions ou aux règles de l'art ;
- D'un défaut du Produit constaté au regard de l'emploi spécifique auquel l'Acheteur le destinait sous réserve que ce dernier n'ait pas notifié le Vendeur de son intention ;
- D'un défaut provoqué par un autre composant auquel l'Acheteur l'aurait associé ;

EDILIANS TECH

Site d'Arnas - ZAC des Chavannes - 3, impasse des Chavannes - 69400 ARNAS
Tél.: +33 (0)4 74 67 82 88 - Fax : +33 (0)4 69 96 26 87 - edilians.com
SAS au capital de 2 189 667 € - RCS 497 664 334 SAINT ETIENNE –
SIRET497 664 334 00057 – APE 2599B –TVA FR 54 497 664 334

Une entité
EDILIANS GROUP

- De l'intervention d'un tiers sur les Produits.

Le Vendeur ne sera aucunement tenu d'indemniser les dommages immatériels et/ou indirects dont l'Acheteur ou tout tiers pourrait se prévaloir, quels qu'en soient la cause et le fondement de cette responsabilité.

L'ensemble des produits de négoce fournis avec les Produits sont garantis pour une période qui ne saurait être supérieure à celle donnée par le fournisseur du Produit en question. Les garanties applicables à ces Produits de négoce sont consultables auprès du Vendeur.

Les garanties des produits dont le Vendeur n'est pas le fabricant sont celles fournies par les fabricants desdits Produits, à l'exclusion de toute autre. Les conditions de mise en œuvre desdites garanties seront dès lors celles du fabricant, ces dernières étant transmises par le Vendeur.

Ces garanties sont valables sous réserve d'une installation et d'une utilisation conforme des Produits ainsi que du respect des recommandations du fabricant.

Le Vendeur n'octroie aucune garantie esthétique des Produits, le rendu des coloris sur photographies/dessins/ pictogrammes ne constitue pas une obligation de résultat.

Concernant les produits photovoltaïques qui peuvent bénéficier d'une garantie de performance sur une durée donnée, la garantie consiste uniquement à remplacer les produits défectueux ou d'une performance inférieure à la performance garantie, étant entendu que toute main d'œuvre et transport relatif à ce remplacement reste à la charge de l'Acheteur, et que la garantie ne couvre pas les dommages matériels, immatériels et/ou indirects dont l'Acheteur ou tout tiers pourrait se prévaloir.

Article 4.2 : exclusions et limites de garantie

L'Acheteur est pleinement responsable du choix des Produits au regard de l'utilisation souhaitée, et à ce titre, il ne saurait tenir le Vendeur responsable en cas d'inadéquation des Produits choisis.

Les réclamations doivent être effectuées conformément au délai de garantie applicable.

La garantie est, en tout état de cause, exclue :

- lorsque l'usage du Produit fait l'objet d'une adaptation ou d'un montage spécial des Produits, sauf si cette adaptation ou ce montage spécial a été expressément indiqué dans la commande et accepté expressément par le Vendeur, qui en a supervisé la mise en œuvre ;

- lorsque le Produit concerné par la garantie a été démonté, modifié ou réparé par un tiers ;
- lorsque le dommage résulte d'une usure du Produit provoquée par un manque d'entretien ou de graissage, maladresse, négligence, inexpérience ou usage du Produit non prévu ou accepté par le Vendeur. Dans le cas où la responsabilité du Vendeur serait établie, notamment à l'occasion d'une adaptation, d'un assemblage ou d'un montage spécial de Produits, celle-ci sera strictement limitée, au choix du Vendeur, à la réduction correspondant au prix H.T. ou au remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses par le Vendeur. Le coût du transport et de la main d'œuvre ainsi que tout autre poste de préjudice de l'Acheteur resteront à sa charge ;
- lorsque le Produit a été vendu dans le cadre d'une opération de déstockage ;
- si un problème apparaît à la suite d'une mauvaise installation, au non-respect des consignes d'installation, des normes électriques et/ou des consignes d'entretien ;
- en cas d'évènement de force majeure tels que : surtension, inondation, foudre, incendie, tempêtes, grêle, ou tout autre événement hors du contrôle de l'une quelconque des Parties ;
- en cas de casse.

Les garanties ne couvrent pas les frais de transport, ni les coûts liés à l'installation, l'enlèvement ou la réinstallation des Produits.

Les réclamations relatives aux modules photovoltaïques ne seront pas recevables si le type et le numéro de série des modules sont modifiés, retirés ou rendus illisibles.

Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable au-delà des garanties citées précédemment.

Pour bénéficier de la garantie dans les conditions définies par le Vendeur ou le fabricant le cas échéant, le Produit défectueux devra être accompagné d'une preuve d'achat. En cas de remplacement et d'indisponibilité à l'identique, le Produit de remplacement présentera des caractéristiques et fonctionnalités équivalentes au Produit remplacé.

V - RESPONSABITÉ

Le Vendeur intervient soit en qualité de fabricant, soit de distributeur dans le cas où les Produits ne sont pas fabriqués par ses soins et en aucun cas il ne saurait :

- être tenu pour responsable de la définition des besoins de l'Acheteur tant en termes quantitatifs que qualitatifs. Toute information, conseil, préconisation, étude technique n'est faite qu'à titre indicatif et ne saurait engager la responsabilité du Vendeur. Le choix

EDILIANS TECH

Site d'Arnas - ZAC des Chavannes - 3, impasse des Chavannes - 69400 ARNAS
Tél.: +33 (0)4 74 67 82 88 - Fax : +33 (0)4 69 96 26 87 - edilians.com
SAS au capital de 2 189 667 € - RCS 497 664 334 SAINT ETIENNE -
SIRET497 664 334 00057 - APE 2599B -TVA FR 54 497 664 334

Une entité
EDILIANS GROUP

des Produits est réalisé sous l'entièr responsabilité de l'Acheteur. Il lui appartient en conséquence de procéder, ou faire procéder par un tiers qualifié et spécialisé de son choix, préalablement à sa commande, à une analyse détaillée de ses besoins et de ses objectifs ;

- être tenu pour responsable de l'exactitude des caractéristiques de forme, de dimensions, de poids, des performances, des spécifications de fonctions et, plus généralement, de toutes caractéristiques techniques des Produits, illustrations, photographies, descriptions ou tous schémas d'installation indiqués dans les catalogues, prospectus, tarifs, imprimés publicitaires émanant du Vendeur. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis ;
- être réputé responsable de la maîtrise d'œuvre du projet dans lequel les Produits fournis par ses soins sont destinés à s'insérer ;
- être tenu responsable de l'installation des Produits commandés ou en cas d'usage anormal ou de sinistre résultant du non-respect des normes, règles et/ou méthodes d'installation ou d'utilisation desdits Produits. L'Acheteur est tenu de prendre connaissance des notices des fabricants et de toute autre information jointe ou portée sur le Produit ou son emballage. L'installation des Produits est réalisée sous l'entièr responsabilité de l'Acheteur. Si nécessaire, ce dernier se rapprochera de professionnels qualifiés afin de procéder à leur installation ;
- être tenu responsable de la préconisation du matériel commandé, seul l'Acheteur étant à même de déterminer l'adéquation du Produit à ses besoins.

Les études techniques (dimensionnement, analyse, rapport, etc...) demandées au Vendeur dans le cadre d'une relation commerciale sont réalisées à partir des données fournies par l'Acheteur et n'ont qu'une valeur indicative.

Le Vendeur se dégage de toute responsabilité relative aux désordres de fonctionnement, à la tenue mécanique et à la compatibilité de l'ensemble des systèmes, en lien avec l'installation des panneaux photovoltaïques.

En cas d'engagement de la responsabilité du Vendeur, cette dernière sera limitée au montant du Produit concerné. Le Vendeur ne sera en aucun cas tenu responsable des dommages immatériels et/ou indirects, tels que perte de chiffre d'affaires, de clientèle ou d'image, d'exploitation, pénalités de retard, causés à l'Acheteur.

VI - MISE EN OEUVRE DES PRODUITS

La mise en œuvre des Produits du Vendeur est sous la responsabilité du tiers en charge de leur pose, à qui appartient :

- Le choix du bon Produit pour son application ;
- La conformité de la pose aux règles de l'art et règlementations en vigueur ;
- La possession des documents techniques unifiés (DTU) ;
- La possession de la documentation en vigueur, transmise ou mise à sa disposition par le Vendeur notamment via le site internet du Vendeur.

A défaut, le Vendeur ne pourra être tenu responsable en cas d'erreur dans le choix du Produit, de non-conformité de la pose ou de défaut de possession de la documentation s'il n'en a pas fait la demande, ni de leurs conséquences.

En particulier, le Vendeur ne garantit pas la mise en œuvre de produits en plomb avec des produits isolants ou autres composants dérivés en fibre ou laine de bois.

Par ailleurs, en cas de doute sur la conformité des produits, il appartient à l'Acheteur de ne pas procéder à la mise en œuvre des produits, ou de préconiser au tiers installateur de ne pas procéder à la mise en œuvre des produits,

Dans un tel cas, le Vendeur confirmera, ou non, la conformité des Produits en cas de doute soulevé par l'Acheteur ou l'un quelconque de ses clients installateurs.

Concernant les produits photovoltaïques, le professionnel installateur est seul responsable de la bonne mise en œuvre et mise en service de l'installation.

VII - FACTURATION – PAIEMENT – PENALITES

Article 7.1 : modalités

Sauf conditions particulières, les factures sont payables à 30 jours fin de mois date d'émission de la facture. Le paiement, au sens des présentes CGV, correspond à l'encaissement effectif des sommes dues.

Le minimum de facturation est fixé à cinquante (50) Euros HT.

Toute compensation de paiement doit faire l'objet d'un accord préalable, exprès et écrit du Vendeur.

EDILIANS TECH

Site d'Arnas - ZAC des Chavannes - 3, impasse des Chavannes - 69400 ARNAS
Tél. : +33 (0)4 74 67 82 88 - Fax : +33 (0)4 69 96 26 87 - edilians.com
SAS au capital de 2 189 667 € - RCS 497 664 334 SAINT ETIENNE –
SIRET497 664 334 00057 – APE 2599B –TVA FR 54 497 664 334

Une entité
EDILIANS GROUP

Pour toute commande de produits spécifiques, tels que le pliage à façon, l'achat de matière première pour la fabrication de produits à demande, de produits hors catalogue (les exemples précités ne pouvant s'entendre comme constituant une liste exhaustive), le règlement d'un acompte ou d'un paiement à l'avance à la commande sera demandé à l'Acheteur. Cet acompte sera déterminé par le Vendeur au regard du montant de la commande, étant entendu qu'en deçà de 20 000 Euros de commande, le pourcentage de l'acompte ne pourra être inférieur à 30%, et au-delà de 20 000 Euros de commande, il sera variable entre 15% et 30% en fonction du produit concerné, à la libre appréciation du Vendeur. Tout produit commandé mais non retiré dans un délai de trente jours à compter de la date de mise à disposition fera l'objet d'une facturation intégrale.

En cas de retard de paiement, d'effets impayés à l'échéance ou d'échéance reportée sans accord préalable et express du Vendeur, toutes les sommes dues par l'Acheteur deviendront immédiatement exigibles. Tout paiement qui est fait au Vendeur s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

En cas de changement dans la situation juridique de l'Acheteur susceptible d'affecter sa capacité à honorer ses engagements, le Vendeur se réserve le droit, même après exécution partielle d'une commande, d'exiger des garanties ou de résilier les commandes en cours.

Tout éventuel litige intervenant sur une livraison ne peut justifier un défaut de paiement de l'Acheteur.

Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera consenti.

Article 7.2 : paiement tardif

Toute somme non réglée à l'échéance sera productive d'intérêt à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente à la date d'échéance du délai de paiement applicable, majoré de 10 points de pourcentage.

Les intérêts commenceront à courir à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et continueront à courir jusqu'au jour du parfait paiement de la totalité des sommes dues au créancier.

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € s'ajoutera aux pénalités de retard dues au Vendeur. Ces pénalités de retard et frais de recouvrement sont exigibles de plein droit. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire

sur justification pourra être demandée à l'Acheteur, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce.

VIII - REPRISE DE MARCHANDISES

Aucun Produit ne pourra être retourné sans l'accord préalable du Vendeur.

Tous les frais relatifs au non-respect des conditions de retour du Vendeur seront facturés à l'Acheteur.

Le retour de Produits non-défectueux ne pourra être réalisé qu'après accord écrit préalable du Vendeur accompagné des références du bon de livraison et de la facture concernée, et dans un délai de trente (30) jours suivant la livraison.

En cas d'acceptation, tout Produit doit être retourné dans son emballage d'origine et voyage aux frais et risques de l'Acheteur.

En cas d'acceptation, il sera tenu compte d'une moins-value sur le prix facturé comprise entre 30% et 50% en fonction du délai de retour du Produit en question.

Les frais de retour sont à la charge de l'Acheteur sauf en cas de vice apparent constaté par le Vendeur, auquel cas ils seront à la charge de ce dernier.

Les Produits devront être retournés sur le site d'expédition ou d'enlèvement. Tout retour sur un site autre ne sera pas pris en considération ou entraînera une facturation de frais occasionnés.

IX - STOCKS

Lorsque le Vendeur a constitué des stocks de Produits (composants, matières premières, accessoires...) spécifiques à l'Acheteur, à la demande de l'Acheteur ou encore justifié par les besoins de ce dernier, lesdits stocks lui seront entièrement facturés en cas de cessation de la relation commerciale avec l'Acheteur.

X - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Par application de l'article L.624-16 du Code de commerce, les Produits vendus resteront la propriété du Vendeur jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoire. L'Acheteur veillera à ce que l'identification des Produits soit toujours possible.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle dès la livraison des Produits, au transfert à l'Acheteur des risques de perte ou de détérioration des Produits soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

EDILIANS TECH

Site d'Arnas - ZAC des Chavannes - 3, impasse des Chavannes - 69400 ARNAS
Tél.: +33 (0)4 74 67 82 88 - Fax : +33 (0)4 69 96 26 87 - edilians.com
SAS au capital de 2 189 667 € - RCS 497 664 334 SAINT ETIENNE -
SIRET497 664 334 00057 – APE 2599B –TVA FR 54 497 664 334

Une entité
EDILIANS GROUP

En cas de saisie-arrêt ou de toute autre intervention d'un tiers sur les Produits, l'Acheteur devra impérativement et sans délai en informer le Vendeur afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits.

L'Acheteur s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des Produits.

XI - SANCTION INTERNATIONALES

Par la signature des présentes, l'Acheteur garanti qu'il n'est pas une entité sanctionnée, c'est-à-dire qu'il n'est pas une entité avec qui le Vendeur ne peut pas entretenir de rapports commerciaux du fait de l'existence d'un embargo.

L'Acheteur garantit également qu'il n'est pas une entité qui contrôle, est contrôlée ou placée sous contrôle commun avec une entité sanctionnée au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Dans l'hypothèse où l'Acheteur devient une entité sanctionnée, il s'engage à en notifier le Vendeur immédiatement. Aussi, l'Acheteur informera le Vendeur de la destination finale des produits, et s'interdit en tout état de cause, en tenant compte des listes relatives aux entités sanctionnées consultables sur le site du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, de réaliser des ventes à destination des pays sous sanctions ou au bénéfice d'entités sanctionnées.

Pour toute situation contraire à l'éthique des affaires et aux principes organisationnels tels que décrits dans le Code éthique et d'intégrité des affaires Edilians Group, le Vendeur se réserve le droit de suspendre ou procéder à la résiliation de tout ou partie du contrat, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

XII - NULLITE D'UNE CLAUSE

La nullité d'une clause des présentes CGV n'entraîne pas la nullité des autres clauses qui garderont leur plein effet et portée. Dans cette hypothèse, les Parties mettront tout en œuvre afin de remplacer la clause entachée de nullité par une clause valide.

XIII - PRESCRIPTION

La prescription des droits et obligations des Parties nés à l'occasion de leurs relations commerciales est d'une durée d'un (1) an à compter de la livraison des Produits. Aucune action en justice ne pourra être intentée à l'expiration de ce délai.

XIV - CONFIDENTIALITE

Tous documents relatifs aux Produits (ci-après "Informations confidentielles") divulguées par l'une des Parties à l'autre ne peuvent en aucun cas être utilisées sans

EDILIANS TECH

Site d'Arnas - ZAC des Chavannes - 3, impasse des Chavannes - 69400 ARNAS
Tél.: +33 (0)4 74 67 82 88 - Fax : +33 (0)4 69 96 26 87 - edilians.com
SAS au capital de 2 189 667 € - RCS 497 664 334 SAINT ETIENNE -
SIRET497 664 334 00057 - APE 2599B -TVA FR 54 497 664 334

Une entité
EDILIANS GROUP

l'accord écrit de la Partie divulgatrice, ni être copiées, reproduites ou communiquées à un tiers. Le Vendeur conserve la pleine propriété ainsi que l'intégralité des droits de propriété intellectuelle relatifs à ces Informations Confidentielles. Toutes Informations Confidentielles divulguées par l'une ou l'autre des Parties doivent être rendues à la Partie divulgatrice sur simple demande.

XV - LOI EN VIGUEUR – RESOLUTION DES CONFLITS

Les présentes CGV sont régies par la Loi française à l'exclusion de ses dispositions de conflits de lois. Les parties excluent expressément l'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

Tout conflit émanant de ou concernant la vente de Produits par le Vendeur sera soumis à médiation selon les Règles de Médiation du CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris - 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75009 Paris) auxquelles les parties s'engagent à adhérer.

La durée de la médiation n'excédera pas soixante (60) jours. Si les Parties n'ont pas atteint un accord lors de la date limite de médiation, le désaccord en question sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce dans la juridiction du lieu du siège social du Vendeur.

XVI - FOURNITURE DE SERVICES

Il peut être proposé à l'Acheteur que celui-ci fournit des services spécifiques donnant lieu à l'établissement d'une convention conclue avec le Vendeur.

XVII - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE - INFORMATION CONFIDENTIELLE

Tous les échantillons, propositions, dessins, documentations préparés ou révélés par le Vendeur sont et resteront la propriété absolue du Vendeur et sont considérés comme confidentiels, qu'ils soient ou non désignés en tant que tels. L'Acheteur ne peut donc les révéler à des tierces parties. L'Acheteur n'aura aucun droit ou propriété sur la propriété intellectuelle du Vendeur et ne pourra enregistrer ou faire enregistrer où que ce soit dans le monde un brevet, une marque, un nom commercial, un droit d'auteur ou un dessin similaire à, ou une imitation de ces brevets, marques, noms commerciaux, droits d'auteurs ou dessins du Vendeur. L'Acheteur s'engage à conserver confidentielles les informations communiquées par le Vendeur et à ne les révéler à ses employés, consultants et conseillers juridiques seulement si nécessaire.

Aussi, toute utilisation de l'identité visuelle du Vendeur (dessin, image, représentation de la marque du Vendeur, logotype...) est subordonnée à autorisation écrite préalable du Vendeur. Tout usage de l'identité visuelle du Vendeur susceptible de causer au

EDILIANS TECH

Site d'Arnas - ZAC des Chavannes - 3, impasse des Chavannes - 69400 ARNAS
Tél.: +33 (0)4 74 67 82 88 - Fax : +33 (0)4 69 96 26 87 - edilians.com
SAS au capital de 2 189 667 € - RCS 497 664 334 SAINT ETIENNE –
SIRET497 664 334 00057 – APE 2599B –TVA FR 54 497 664 334

Une entité
EDILIANS GROUP

Vendeur un trouble de quelque nature que ce soit, ou causer une atteinte à son image de marque est expressément interdit sous peine de dommages et intérêts.

XVIII - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après, « le Règlement européen sur la protection des données » ou « RGPD »). Chaque Partie reste responsable de ses données à caractère personnel.

Le Vendeur traite les données des contacts de ses clients (comprenant notamment, l'Acheteur) aux fins de gestion de la relation commerciale et, sauf opposition, d'envoi de prospections commerciales. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime (exécution de la relation contractuelle et animations commerciales).

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle, puis archivées conformément à la réglementation en vigueur. S'agissant des opérations de prospection, le Vendeur conservera les données pendant une durée de trois (3) ans complémentaires à compter de la fin de la relation commerciale ou du dernier contact.

Les données sont destinées au personnel habilité du Vendeur ainsi qu'à ses éventuels sous-traitants. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, de définir des directives post mortem qu'elles peuvent exercer par écrit à l'adresse suivante : 65, chemin du Moulin

Carron, 69570 Dardilly, FRANCE ou par email à donneespersonnelles@edilians.com. Elles peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL.

EDILIANS TECH - Société par Actions Simplifiée au capital de 2 189 667,00 €

Siège social : 301, rue René Cassin, 42350 La Talaudière, FRANCE

SIREN : 497 664 334 R.C.S. Saint-Etienne - TVA Intracommunautaire : FR54 497 664 334

EDILIANS TECH

Site d'Arnas - ZAC des Chavannes - 3, impasse des Chavannes - 69400 ARNAS
Tél. : +33 (0)4 74 67 82 88 - Fax : +33 (0)4 69 96 26 87 - edilians.com
SAS au capital de 2 189 667 € - RCS 497 664 334 SAINT ETIENNE –
SIRET497 664 334 00057 – APE 2599B –TVA FR 54 497 664 334

Une entité
EDILIANS GROUP